

**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

**PSPS : 330 000 \$ POUR LA CRÉATION D'INITIATIVES DANS LA VALLÉE-DE-L'OR**

**VAL-D'OR, LE 27 AVRIL 2022.** – La MRC de la Vallée-de-l'Or (MRCVO) soutiendra les bénévoles et organismes dans la mise en œuvre de projets grâce au renouvellement du *Programme de soutien aux projets structurants* (PSPS). Le programme est doté d'une enveloppe de 330 000 \$ pour des projets provenant de l'ensemble du territoire de la Vallée-de-l'Or ou des communautés autochtones de Kitcisakik et de Lac Simon. Les organismes peuvent soumettre une demande dès maintenant.

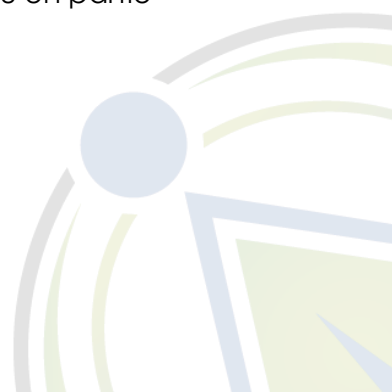
**Objectif du fonds**

Le PSPS vise à accroître le rôle des bénévoles et des organismes dans le choix des actions à poser et le développement de projets, afin de favoriser la prise en charge du développement social, communautaire et économique par le milieu. Les organismes pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la part des conseillers en développement répartis dans chaque pôle du territoire, ainsi que d'une aide financière allant jusqu'à 25 000 \$ par projet.

« Ce programme permet d'appuyer, notamment, les organismes issus du milieu culturel, sportif, communautaire et de l'éducation. En contribuant à la réalisation de leur projet, la MRCVO soutient du même coup le développement de son territoire. En 2021, ce sont plus d'une vingtaine de dossiers qui ont été retenus et nous en sommes fiers », mentionne le préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or, M. Martin Ferron.

**Soumettre une demande**

Les organismes admissibles sont les municipalités, les conseils de bande des communautés autochtones, les organismes à but non lucratif, les coopératives ainsi que les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine et des services sociaux couvrant tout ou en partie le territoire de la MRCVO.



Les organismes intéressés sont invités à consulter la *Politique du programme de soutien aux projets structurants 2022* pour tous les détails. Les formulaires sont disponibles auprès de Mme Nathalie Boucher, coordonnatrice au développement local, au 819 825-7733, poste 263.

Les dossiers seront ensuite soumis au comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO, qui déterminera l'admissibilité des projets, puis au conseil des maires, pour approbation finale.

### **Origine du PSPS**

Mis en place par le gouvernement du Québec en 2003, le Pacte rural était un programme de subvention qui découlait de la Politique nationale de la ruralité. Jusqu'à son abolition, en 2015, il a permis à la MRCVO de contribuer au succès de nombreux projets de développement sur son territoire rural.

En 2016, la MRCVO a choisi de poursuivre ce type de soutien par le *Programme de soutien aux projets en milieu rural (PMR) du Fonds de développement des territoires (FDT)*, qui vise la mise en œuvre de son plan de travail pour le développement de ses secteurs ruraux.

En 2019, avec l'arrivée imminente du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), la MRCVO choisit de ne plus prioriser le volet social dans le cadre du PMR. Cette modification, ainsi que la volonté d'étendre l'admissibilité à l'ensemble de son territoire, pousse la MRCVO à renouveler son programme sous un nouveau nom : le *Programme de soutien aux projets structurants* et ainsi contribuer au développement des collectivités.

– 30 –

Sources : Sylvie Arpin  
Coordonnatrice des communications  
MRC de La Vallée-de-l'Or  
819 825-7733, poste 232  
sylviearpin@mrcvo.qc.ca